

Fiche n°2: J'accompagne une commune à mettre en place la Cantine à 1€

Vous êtes une chargée de mission de PAT ou d'une autre structure, et dans le cadre du déploiement du dispositif Cantine à 1 €, vous êtes mobilisé-e pour accompagner des communes à mettre en place le dispositif. Prenez contact avec les communes éligibles et n'ayant pas encore mis en place le dispositif (cf. fiche 1, étape 1), et proposez-leur des « entretiens d'accompagnement » à la mise en place de la mesure. Après cette première étape, voici la marche à suivre !

AVANT UN ENTRETIEN D'ACCOMPAGNEMENT



Je m'informe sur la mesure

Je m'informe en détail sur la mesure ses modalités de mise en œuvre pour la présenter aux communes : je consulte [Le site de l'ASP](#), [le document de présentation de la mesure](#) et [la FAQ](#) de l'Etat.

J'anticipe les questions fréquentes des communes : souvent, les communes s'inquiètent de l'impact budgétaire de la mesure. Je m'informe sur [les mécanismes permettant de limiter ces impacts](#) et qui leur permettent souvent de mesurer un impact neutre de la mise en place du dispositif sur les budgets de la commune (en fonction des tarifs pratiqués auparavant).

Je contacte les communes ayant mis en place la mesure sur mon département, pour recueillir leur retour d'expérience. Je comprends qu'elles ont été leurs difficultés potentielles à la mise en œuvre pour aider au mieux les prochaines communes, et les impacts de la mesure jusqu'ici pour la commune, les familles et les enfants, pour motiver à entrer sur le dispositif ! Je leur demande s'ils accepteraient d'être recontactés par des communes qui s'intéressent à la mesure : souvent, les échanges entre pairs sont plus efficaces !



Je prépare une trame d'entretien

Je prépare une trame d'entretien pour guider l'entretien d'accompagnement, en listant **les questions indispensables pour comprendre le contexte de la commune** et adapter mon accompagnement.

Quel est le contexte socio-économique de la commune ? La compétence restauration scolaire relève-t-elle de la commune ? Qui gère la cantine (la commune ou une autre structure) ? Combien d'établissements scolaires sur la commune, combien d'enfants scolarisés, combien d'enfants inscrits à la cantine ? Quelle tarification est en place aujourd'hui (unique ou dégressive), et quel prix facturé aux familles ?



Je contacte la CAF et je crée un tableau recensant les données de la commune

- Je contacte la CAF et je récupère les données concernant la **répartition détaillée des quotients familiaux** dans chaque commune (Voir Fiche 1 étape 2).
- Je crée un tableau Excel compilant les données de la commune accompagnée uniquement : j'indique la répartition détaillée des QF, et je mets en évidence **le nombre d'enfants concernés par la mesure** (QF égal ou inférieur à 1000), en indiquant le pourcentage d'enfants que cela représente sur la commune.

PENDANT L'ENTRETIEN D'ACCOMPAGNEMENT



Je comprends...

- ... **le besoin de la commune en mesurant son avancement sur le sujet** (cf étape 2).
- ... **le contexte de la commune**, en posant les questions de ma trame d'entretien

La commune souhaite-t-elle une présentation détaillée de la mesure, une aide à la construction d'une grille tarifaire, a-t-elle des questions précises ? Je m'adapte au besoin et j'y réponds !



Je partage le tableau des données QF CAF de la commune.

Il permet d'identifier clairement le besoin, d'anticiper (ou non) une augmentation de fréquentation de la cantine (en comparant avec le nombre d'inscrits actuels), et de réfléchir à une grille tarifaire adaptée.



Je présente les prochaines étapes dans la mise en place de la mesure

Construire une grille tarifaire, valiser la nouvelle tarification en conseil municipal, et déposer son dossier de demande auprès de l'ASP (démarche détaillée sur [leur site, rubrique « Comment l'obtenir ? »](#)).

APRÈS L'ENTRETIEN



J'envoie un mail à la commune reçue en entretien en joignant :

Les documents utiles :

- Le tableau des données CAF,
- Le document de présentation de la mesure et la FAQ de l'Etat,

Les liens des sites utiles

- Le site de l'ASP, le plus complet pour informer sur la mesure et les démarches à suivre,
- Le site ma cantine, pour en savoir plus sur le bonus Egalim d'un € par repas

Les contacts utiles :

- Le contact des communes rentrées dans le dispositif sur le département et ayant un profil similaire, pour faciliter les échanges entre pairs
- Le contact de l'assistance ASP, qui peut répondre à toutes les questions des communes : aidecantinescolaire@asp-public.fr, téléphone 0 809 542 124
- Le contact pour toutes questions relatives au bonus Egalim et à la plateforme ma cantine : support-egalim@beta.gouv.fr



Je reste disponible, en répondant aux questions des communes, et je prends des nouvelles sur leur avancement !